



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSELIN, BULLIER, LOPES, ERMACORA.
Messieurs COUTON, SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Madame MECHIN donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Mesdames DUCON, COUTON.
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

Réf : 2024/04/4 – OBJET : Budget Primitif 2024 du CCAS

Le Conseil d'Administration,

VU les articles R.123-16, R.123-17 et R 123-20 du Code de l'action sociale et des familles,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Décide avec 12 voix pour et 2 abstentions (Madame DULONGPONT et Monsieur CAPRONI) d'adopter le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024, tel que détaillé ci-dessous :

A. La section de fonctionnement

- Le total des recettes s'élève à : 492 500.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 484 707.56 €

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240405-2024-04-4-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

- Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à 7 792.44 €
- Le total des dépenses s'élève à : 492 500.00 €
- Les opérations réelles s'élèvent à : 492 500.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à 0.00 €

B. La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 117.00 €
- Les opérations réelles s'élèvent à : 0.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.56 €
 - Le résultat reporté s'élève à 116.44 €
- Le total des dépenses s'élève à : 117.00 €
- Les opérations réelles s'élèvent à : 117.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à 0.00 €

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture

le : ... 12/04/2024 ...
et par publication en ligne
le : ... 12/04/2024 ...

Saint-Cyr-l'Ecole,
le : ... 12/04/2024 ...

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Le 10 avril 2024

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 5 avril 2024
Délibération n° 2024/04/4

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240405-2024-04-4-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024